

Compte rendu de séance

Séance du 10 Mai 2021

L'an 2021 et le 10 Mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la salle des fêtes sous la présidence de BOIVIN Patrick, Maire.

Présents : M. BOIVIN Patrick, Maire, Mmes : JACQUOT Marie, LASSUS Bernadette, MM : BOUTILLIER Gilles, CAPON Philippe, DE GAVELLE Thierry, DERUMIGNY Antoine, LOPES GONCALVES José, MARTEL Eric

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : FERRAND Claire à Mme JACQUOT Marie, HEBBINCKUYS Marie-Pierre à Mme LASSUS Bernadette.

POUVOIR

Je soussigné HEBBINCKUYS Marie-Pierre donne pouvoir à LASSUS Bernadette

- de me représenter à la réunion du conseil municipal, le 10/05/2021
- de prendre part à toutes les délibérations
- d'émettre tous votes et signer tous documents



POUVOIR

Je soussigné Claire FERRAND donne pouvoir à Marie JACQUOT

- de me représenter à la réunion du conseil municipal, le 10/05/2021
- de prendre part à toutes les délibérations
- d'émettre tous votes et signer tous documents



Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 04/05/2021

Date d'affichage : 04/05/2021

A été nommé(e) secrétaire : Antoine DERUMIGNY

Monsieur le Maire demande à l'assemblée municipal de rajouter la délibération suivante :

FUSION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CASERNE DE GENDARMERIE DE NEUVY-LE-ROI AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GENDARMERIE DE NEUILLE-PONT-PIERRE. - 2021/025

ORDRE DU JOUR

FUSION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CASERNE DE GENDARMERIE DE NEUVY-LE-ROI AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GENDARMERIE DE NEUILLE-PONT-PIERRE. - 2021/025

DECISION MODIFICATIVE N°2 - COMMUNE 619 - 2021/026

ACCEPTATION DE DON - 2021/027

LOCATION SALLE ANNEXE MAISON POUR TOUS "SPORT YOGA" - 2021/028

FUSION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CASERNE DE GENDARMERIE DE NEUVY-LE-ROI AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GENDARMERIE DE NEUILLE-PONT-PIERRE.

réf : 2021/025

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal de gendarmerie de Neuillé-Pont-Pierre en date du 18 mars 2016 sur la fusion avec le Syndicat Intercommunal de Gendarmerie de Neuvy-le-Roi ;

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal de gendarmerie de Neuvy-le-Roi en date du 6 avril 2016 sur la fusion avec le Syndicat Intercommunal de Gendarmerie de Neuillé-Pont-Pierre ;

Vu les éléments techniques fournis par le Colonel ARS, commandant le groupement de gendarmerie départemental d'Indre-et-Loire, démontrant l'intérêt opérationnel du transfert des gendarmes de la caserne de Neuvy-le-Roi vers la caserne de Neuillé-Pont-Pierre ;

Considérant que la fusion est conditionnée à un accord à la majorité qualifiée des organes délibérants des membres des syndicats sur le projet de périmètre et sur les statuts du nouveau syndicat. La majorité qualifiée est la suivante : 2/3 au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de 50% de la population totale de celles-ci ou 50% au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Désapprouve la fusion du Syndicat Intercommunal de Gendarmerie de Neuillé-Pont-Pierre avec le Syndicat Intercommunal de Gendarmerie de Neuvy-le-Roi.

A la majorité (pour : 4 contre : 7 abstentions : 0)

DECISION MODIFICATIVE N°2 - COMMUNE 619

réf : 2021/026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de modifier les montants des comptes sur le budget principal de la commune de Marray (619) :

- modification des montants sur les comptes suivants :

Fonctionnement :

Dépenses :

6064	"Fournitures administratives"	+ 400.00€
615221	"Bâtiments publics"	- 400.00€

Investissement :



Dépenses :

2188/183	"Barnum ..."	+ 350.00€
21534/209	"Enfouissement réseau électrique rue du Pommier Vert"	- 350.00€

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables s'y afférant.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

ACCEPTATION DE DON

réf : 2021/027

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que la boulangère de Marray, Mme Claire TURPIN souhaite participer aux frais de la vie courante concernant la remise en état du four en faisant un don de 1 500€.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal que tous les dons versés à la collectivité soient acceptés.

Le conseil municipal DECIDE d'accepter le don pour la participation aux frais de la remise en état du four du fournil de Marray pour un montant de 1500€ et les futurs dons à venir.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

LOCATION SALLE ANNEXE MAISON POUR TOUS "SPORT YOGA"

réf : 2021/028

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte de louer à Jeanne BERRIAU, auto-entrepreneuse dans l'enseignement du sport et de l'activité de loisirs (pratique de yoga) le bungalow proche de l'école avec une possibilité d'accès aux toilettes de « La maison pour tous ».

Les cours de yoga commenceront en juin 2021, à raison d'un cours par semaine le jeudi de 19 h à 21 h.

Le loyer est fixé à 25 € par mois à partir du mois de septembre 2021.

Une caution pour les clefs du bungalow ainsi que l'accès aux toilettes est fixée à 100€.

Un contrat de location sera passé entre la commune et Mme Jeanne BERRIAU.

Le contrat sera renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Réunions du mois

CRTE le 13/04/21 :

Rencontre du nouveau sous-préfet et discussion sur les modalités de la CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique).

ADAC le 16/04/21 :

Une étude de nos finances a été réalisé en vue des projets « le cœur battant et le murmure du menhir ». Les résultats sont inquiétants comptes tenus de l'augmentation des dépenses financières au niveau du syndicat scolaire et le risque de perdre la dotation des communes rurales.

Bureau COMCOM le 22/04/21 :

Appel d'offre concernant le ALSH de Semblançay. Le site de Polaxis est en plein travaux. Une embauche d'un agent de tourisme au niveau de l'animation des chemins de randonnées.

Affaires diverses

- * Val Touraine Habitat souhaite vendre les 7 logements situés sur la commune.
- * Préparation des élections à venir, investissement sur les stylos de la commune.
- * Une convention sera réalisée pour le projet équestre dont le siège social sera situé au « Moulin du Buis »
- * La réunion pour le juré des assises aura lieu le 25 mai 2021.
- * Sur certains chemins de randonnées, des balises d'indication de parcours sont manquantes, un expert de la communauté de communes doit passer voir pour se prononcer.
- * Marché de producteurs : petit changement concernant certains producteurs, il est impératif de travailler avec les communes limitrophes.

Séance levée à : 22 : 00

En mairie, le 19/05/2021
Le Maire
Patrick BOIVIN

